

**Rôle de la séance publique du 23/09/2025 à 09h30**

**Président** : Monsieur DURUP DE BALEINE  
**Assesseurs** : Monsieur BARLERIN et Madame PETON  
**Greffière** : Madame THOMAS

**RAPPORTEURE PUBLIQUE : Mme BOURGUET**

---

**01) N° 2403156 RAPPORTEUR : M. DURUP DE BALEINE**

---

Demandeur DIRECTION DE CONTROLE FISCAL EST  
Défendeur SOCIETE 8116563 CANADA INC CABINET ALERTAX

Réexamen, consécutif à la décision n°474427 du Conseil d'Etat du 23 décembre 2024 qui annule l'arrêt n° 21NC00260 du 26 janvier 2023 de la cour de céans de la requête du ministre de l'économie des finances et de la relance qui demande à la cour de réformer le jugement n° 1900595 du 1er octobre 2020 du tribunal administratif de Châlons-en-Champagne en tant que celui-ci décharge la société 8116563 Canada Inc du surplus des cotisations d'impôt sur les sociétés auxquelles elle a été assujettie au titre des années 2012 à 2014 ainsi que des pénalités correspondantes.

---

**02) N° 2202409 RAPPORTEURE : Mme PETON**

---

Demandeur CFDT INTERCO DES ARDENNES LEDOUX FERRI YAHIAOUI  
SYNDICAT UNSA RIOU-JACQUES  
Défendeur COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ARDENNE LEDOUX FERRI YAHIAOUI  
METROPOLE D4 AVOCATS ASSOCIÉS

La CFDT INTERCO DES ARDENNES et le SYNDICAT UNSA DES PERSONNELS DE LA MAIRIE DE CHARLEVILLE MEZIERES, DU CCAS ET DE LA COMMUNAUTE d'AGGLOMERATION demandent à la cour d'annuler le jugement n° 2101132 du 8 juillet 2022 par lequel, le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne a rejeté leur demande tendant à annuler, pour excès de pouvoir, la délibération n° CC201201-180 du 1er décembre 2020 par laquelle le conseil communautaire d'Ardenne métropole a créé cinq emplois non-permanents, ensemble de la décision du 25 mars 2021 portant rejet de leurs recours gracieux.

**RAPPORTEURE PUBLIQUE : Mme BOURGUET**

---

**03) N° 2202971                      RAPPORTEURE : Mme PETON**

---

Demandeur	DEPARTEMENT DE LA MARNE	SCP DOUMIC-SEILLER
Défendeur	M. X	SOCIETE D'AVOCATS ACG REIMS

Le DEPARTEMENT DE LA MARNE demande à la cour l'annulation du jugement n° 2102429 du tribunal administratif de Châlons-en-Champagne du 20 septembre 2022 qui a annulé l'arrêté du 1er octobre 2021 par lequel son président a prononcé à l'encontre de M. X la sanction disciplinaire de révocation et de radiation des cadres à compter du 8 octobre 2021 au soir.

---

**04) N° 2300312                      RAPPORTEURE : Mme PETON**

---

Demandeur	M. X	LEDOUX FERRI YAHIAOUI RIOU-JACQUES
Défendeur	CHAMBRE RÉGIONALE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT GRAND EST	SCP MATUCHANSKY - POUPOT - VALDELIEVRE - RAMEIX

M. X demande à la cour d'annuler le jugement n° 2102080 du 6 décembre 2022 du tribunal administratif de Châlons-en-Champagne qui rejette sa demande tendant à l'annulation de la décision du 31 août 2021 par laquelle le président de la chambre de métiers et de l'artisanat du Grand Est a prononcé son licenciement.

---

**05) N° 2300865                      RAPPORTEURE : Mme PETON**

---

Demandeur	M. X	SCP COLOMES - MATHIEU - ZANCHI
Défendeur	UNIVERSITE DE REIMS CHAMPAGNE-ARDENNE	D4 AVOCATS ASSOCIÉS

Monsieur X demande à la cour l'annulation du jugement n° 2101988 en date du 10 janvier 2023 par lequel le tribunal administratif de Châlons-en-champagne a rejeté sa requête tendant à annuler la décision implicite de rejet de son recours administratif du 2 août 2021 par laquelle l'université de Reims Champagne-Ardenne a rejeté sa demande indemnitaire tendant à la réparation des préjudices résultant de l'absence de réévaluation de sa rémunération et du défaut d'entretien d'évaluation en tant qu'il fait obstacle à la réévaluation de sa rémunération.

---

**06) N° 2300886                      RAPPORTEURE : Mme PETON**

---

Demandeur	Mme X	Me BAUMEL-JULIEN
Défendeur	COMMUNE DE VITRY-LE-FRANCOIS	Me NOIZET

Madame X demande à la cour l'annulation du jugement n° 2201761 du 10 janvier 2023 par lequel le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne a rejeté sa requête tendant à annuler, pour excès de pouvoir, l'arrêté du 12 janvier 2022 par lequel le maire de Vitry-le-François lui a infligé une exclusion temporaire de fonctions pour une durée de six mois, assortie d'un sursis de trois mois, ensemble la décision du 30 mai 2022 portant rejet de son recours gracieux.

**RAPPORTEURE PUBLIQUE : Mme BOURGUET**

---

**07) N° 2400990**

**RAPPORTEURE : Mme PETON**

---

Demandeur      ETABLISSEMENT PUBLIC DE GESTION DE  
L'AEROPORT DE VATRY

SYNEGORE

Défendeur      Mme X

Me OPYRCHAL

L'Établissement public de gestion de l'aéroport de Vatry demande à la cour d'annuler le jugement n° 2201531 du 20 février 2024 en tant que, par celui-ci, le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne le condamne à indemniser Mme X des faits de harcèlement moral qu'elle a subi dans le cadre de ses fonctions au sein de l'établissement.

**Rôle de la séance publique du 23/09/2025 à 10h30**

**Président** : Monsieur DURUP DE BALEINE  
**Assesseurs** : Monsieur BARLERIN et Madame PETON  
**Greffière** : Madame THOMAS

**RAPPORTEURE PUBLIQUE : Mme BOURGUET**

---

**01) N° 2203154 RAPPORTEUR : M. BARLERIN**

---

Demandeur M. X CABINET CASSEL  
(SELAFA)  
Défendeur MINISTERE DES ARMEES

M. X demande à la cour d'annuler le jugement n° 2006845 du 8 décembre 2022 du tribunal administratif de Strasbourg en tant qu'il rejette sa demande tendant à la décharge de l'obligation de payer la somme de 16 033,84 euros mise à sa charge par le titre de perception émis le 11 mars 2020 par la direction départementale des finances publiques de Moselle en recouvrement d'un indu de solde et d'indemnités.

---

**02) N° 2203035 RAPPORTEUR : M. BARLERIN**

---

Demandeur M. X SOCIETE D'AVOCATS ACG  
REIMS  
Défendeur MINISTERE DES ARMEES

M. X demande à la cour d'annuler le jugement n° 2101712 du 30 septembre 2022 du tribunal administratif de Châlons-en-Champagne qui rejette sa demande tendant à l'annulation de la décision du 12 mai 2021 par laquelle l'autorité militaire de premier niveau lui a infligé la sanction disciplinaire de dix jours d'arrêt.

---

**03) N° 2201685 RAPPORTEUR : M. BARLERIN**

---

Demandeur M. X Me LEBEY  
Défendeur MINISTERE DES ARMEES

M. X demande à la cour d'annuler le jugement n° 2001363, 2101192 du 5 mai 2022 par lequel le tribunal administratif de Besançon a rejeté ses demandes tendant à l'annulation, d'une part, de la décision du 24 juillet 2020 par laquelle le ministre des armées a rejeté son recours administratif et a refusé de retirer la proposition de renouvellement de contrat qui lui a été faite le 25 mars 2019 et, d'autre part, de la décision du 14 juin 2021 par laquelle cette même autorité a rejeté son recours administratif préalable et a refusé de lui attribuer l'indemnité de départ prévue par les dispositions du décret n° 91-606 du 27 juin 1991.

**RAPPORTEURE PUBLIQUE : Mme BOURGUET**

---

**04) N° 2201444                      RAPPORTEUR : M. BARLERIN**

---

Demandeur	M. X	Me BOUL
Défendeur	COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA RÉGION DE SAVERNE	LEONEM AVOCATS

M. X demande à la cour d'annuler le jugement n° 2106288 du 31 mars 2022 du tribunal administratif de Strasbourg qui rejette sa demande tendant à l'annulation de l'arrêté du 12 juillet 2021 par lequel le président de la communauté de communes du pays de Saverne a refusé de reconnaître l'imputabilité au service de la maladie qu'il a déclarée le 14 août 2019.

---

**05) N° 2201473                      RAPPORTEUR : M. BARLERIN**

---

Demandeur	Mme X	SCP CBF
Défendeur	CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE MOSELLE METROPOLE METZ	ORION AVOCAT ET CONSEILS

Mme X demande à la cour d'annuler le jugement n° 2005662 du 31 mars 2022 du tribunal administratif de Strasbourg qui rejette sa demande tendant à la condamnation de la chambre de commerce et d'industrie de Moselle, devenue la chambre de commerce et d'industrie Moselle Metz Metropole, à lui verser une indemnité de licenciement pour suppression de poste à compter du 5 juillet 2020.

---

**06) N° 2201474                      RAPPORTEUR : M. BARLERIN**

---

Demandeur	Mme X	SCP CBF
Défendeur	CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE MOSELLE METROPOLE METZ	ORION AVOCAT ET CONSEILS

Mme X demande à la cour d'annuler le jugement n° 2005663 du 31 mars 2022 du tribunal administratif de Strasbourg qui rejette sa demande tendant la condamnation de la chambre de commerce et d'industrie de Moselle, devenue la chambre de commerce et d'industrie Moselle Metz Metropole, à lui verser une indemnité de licenciement pour suppression de poste à compter du 5 juillet 2020.

**Rôle de la séance publique du 23/09/2025 à 11h30**

**Président** : Monsieur DURUP DE BALEINE  
**Assesseurs** : Monsieur BARLERIN et Madame PETON  
**Greffière** : Madame THOMAS

**RAPPORTEURE PUBLIQUE : Mme BOURGUET**

---

**01) N° 2303564 RAPPORTEUR : M. DURUP DE BALEINE**

---

Demandeur Mme X Me BISALU  
Défendeur PREFECTURE DU HAUT-RHIN

Mme X demande à la cour d'annuler le jugement n° 2206711 du 18 octobre 2023 du tribunal administratif de Strasbourg qui rejette sa demande tendant à annuler l'arrêté du 8 juillet 2022 par lequel le préfet du Haut-Rhin a refusé de l'admettre au séjour et l'a obligée à quitter le territoire français dans un délai de trente jours.

---

**02) N° 2303477 RAPPORTEUR : M. DURUP DE BALEINE**

---

Demandeur M. X CTB AVOCATS &  
ASSOCIES  
Défendeur PREFECTURE DE LA MARNE

M. X demande à la cour d'annuler le jugement n° 2300620 du 14 septembre 2023 du tribunal administratif de Châlons-en-Champagne qui rejette sa demande tendant à annuler l'arrêté du 17 mars 2022 par lequel le préfet de la Marne a refusé de lui délivrer un titre de séjour, lui a fait obligation de quitter le territoire français dans un délai de trente jours, a fixé le pays de destination et a prononcé à son encontre une interdiction de retour sur le territoire français d'une durée de douze mois.

---

**03) N° 2402347 RAPPORTEUR : M. BARLERIN**

---

Demandeur OFFICE FRANCAIS DE L'IMMIGRATION ET DE Me DE FROMENT  
L'INTEGRATION  
Défendeur Mme X Me AIRIAU

L'OFII demande à la cour d'annuler le jugement n°2207230 du 22 juillet 2024 du tribunal administratif de Strasbourg qui a annulé sa décision du 30 Août 2022 mettant fin aux conditions matérielles d'accueil de Mme X.



**RAPPORTEURE PUBLIQUE : Mme BOURGUET**

**09) N° 2303605**

**RAPPORTEUR : M. DURUP DE BALEINE**

Demandeur Mme X

Me HEBRARD

Défendeur PREFECTURE DE LA REGION GRAND EST

Mme X demande à la cour d'annuler le jugement n° 2304160 du 5 octobre 2023 du tribunal administratif de Strasbourg qui rejette sa demande tendant à annuler l'arrêté du 15 mars 2023 par lequel la préfète du Bas-Rhin a refusé de lui délivrer un titre de séjour, l'a obligée à quitter le territoire français dans un délai de trente jours et a fixé le pays à destination duquel elle est susceptible d'être éloignée.

**10) N° 2303787**

**RAPPORTEUR : M. DURUP DE BALEINE**

Demandeur M. X

Me AIRIAU

Défendeur PREFECTURE DE LA REGION GRAND EST

M. X demande à la cour d'annuler le jugement n° 2305443 du 7 novembre 2023 du tribunal administratif de Strasbourg qui rejette sa demande tendant à l'annulation de l'arrêté du 27 juillet 2023 par lequel la préfète du Bas-Rhin l'a obligé à quitter le territoire français sans délai, a fixé le pays de destination et lui a interdit le retour sur le territoire pendant un an.

**11) N° 2301318**

**RAPPORTEUR : M. DURUP DE BALEINE**

Demandeur M. X

Me BOULANGER

Défendeur PREFECTURE DES VOSGES

M. X demande à la cour l'annulation du jugement n° 2300833 du 27 mars 2023 par lequel la magistrate désignée par le président du tribunal administratif de Nancy rejette sa demande tendant à annuler l'arrêté du 17 mars 2023 par lequel la préfète des Vosges lui a fait obligation de quitter le territoire français sans délai, a fixé le pays à destination duquel il est susceptible d'être éloigné d'office et a prononcé à son encontre une interdiction de retour sur le territoire français d'une durée de six mois.

**12) N° 2400601**

**RAPPORTEUR : M. BARLERIN**

Demandeur M. X

Me SCHWEITZER

Défendeur PREFECTURE DU HAUT-RHIN

M. X demande à la cour d'annuler le jugement n°2400670 du 19 février 2024 de la magistrate désignée par le président du tribunal administratif de Strasbourg qui rejette sa demande tendant à l'annulation de l'arrêté du 25 janvier 2024 par lequel le préfet du Haut-Rhin l'a assigné à résidence dans ce département pour une durée de quarante-cinq jours.

**13) N° 2400653**

**RAPPORTEUR : M. BARLERIN**

Demandeur M. X

Me AIRIAU

Défendeur PREFECTURE DE LA REGION GRAND EST

M. X demande à la cour d'annuler le jugement n°2400604 du 15 février 2024 par lequel la magistrate désignée par le président du tribunal administratif de Strasbourg rejette sa demande tendant à annuler les arrêtés du 25 janvier 2024 par lesquels la préfète du Bas-Rhin l'a, d'une part, obligé à quitter le territoire français sans délai, a fixé le pays de destination et lui a interdit le retour sur le territoire français pendant un an et d'autre part l'a assigné à résidence.



**RAPPORTEURE PUBLIQUE : Mme BOURGUET**

**18) N° 2400512**

**RAPPORTEURE : Mme PETON**

Demandeur	M. X	GEHIN - GERARDIN
Défendeur	PREFECTURE DES VOSGES	
Autres parties	OFFICE FRANÇAIS DE L'IMMIGRATION ET DE L'INTEGRATION	

M. X demande à la cour l'annulation du jugement n° 2300476-2300477-2300478-2300479 du 19 septembre 2023 du tribunal administratif de Nancy qui rejette sa demande tendant à annuler l'arrêté du 17 novembre 2022 par lequel la préfète des Vosges a refusé de lui délivrer un titre de séjour, l'a obligé à quitter le territoire français dans un délai de trente jours et a fixé le pays à destination duquel il est susceptible d'être reconduit d'office.

**19) N° 2400518**

**RAPPORTEURE : Mme PETON**

Demandeur	M. X	GEHIN - GERARDIN
Défendeur	PREFECTURE DES VOSGES	
Autres parties	OFFICE FRANÇAIS DE L'IMMIGRATION ET DE L'INTEGRATION	

M. X demande à la cour l'annulation du jugement n° 2300476-2300477-2300478-2300479 du 19 septembre 2023 du tribunal administratif de Nancy qui rejette sa demande tendant à annuler l'arrêté du 17 novembre 2022 par lequel la préfète des Vosges a refusé de lui délivrer un titre de séjour, l'a obligé à quitter le territoire français dans un délai de trente jours et a fixé le pays à destination duquel il est susceptible d'être reconduit d'office.

**20) N° 2400519**

**RAPPORTEURE : Mme PETON**

Demandeur	M. X	GEHIN - GERARDIN
Défendeur	PREFECTURE DES VOSGES	
Autres parties	OFFICE FRANÇAIS DE L'IMMIGRATION ET DE L'INTEGRATION	

M. X demande à la cour l'annulation du jugement n° 2300476-2300477-2300478-2300479 du 19 septembre 2023 du tribunal administratif de Nancy qui rejette sa demande tendant à annuler l'arrêté du 19 janvier 2023 par lequel la préfète des Vosges a refusé de lui délivrer un titre de séjour, l'a obligé à quitter le territoire français dans un délai de trente jours et a fixé le pays à destination duquel il est susceptible d'être reconduit d'office.

**21) N° 2400969**

**RAPPORTEUR : M. BARLERIN**

Demandeur	M. X	Me BOURCHENIN
Défendeur	PREFECTURE DE LA MOSELLE	

M. X demande à la cour d'annuler le jugement n° 2400764 du 19 mars 2024 par lequel la magistrate désignée par le président du tribunal administratif de Nancy a rejeté sa demande tendant à annuler l'arrêté du 28 février 2024 par lequel le préfet de la Moselle lui a refusé la délivrance d'un titre de séjour, l'a obligé à quitter le territoire français sans délai, a fixé le pays de destination et lui a interdit le retour sur le territoire pendant trois ans.

Demandeur Mme X

Me BACH-WASSERMANN

Défendeur PREFECTURE DE MEURTHE-ET-MOSELLE

Mme X demande à la cour d'annuler le jugement n°2202402 du 4 juillet 2024 du tribunal administratif de Nancy qui rejette sa demande tendant à l'annulation de la décision du 28 juillet 2022 par laquelle le préfet de Meurthe-et-Moselle a rejeté sa demande de renouvellement de titre de séjour.